

**DEMANDE DE TRANSFORMATION
DE
L'AUTORISATION D'EXPLOITER AEX 2 TOG (09/18)
Korossibo**

**- Société Terre et Or Guyane -
Commune de Mana**



Figure 1 : Vue vers la zone sollicitée

TERRE & OR GUYANE

98 Res Beauregard

97354 Remire Montjoly.

Tel: 0694 43 39 39

terreetorguyane@hotmail.com

10 Juillet 2019

TERRE & OR GUYANE

S.A.R.L. au Capital de 10 000 Euros

98 Res Beauregard

97354 Remire Montjoly.

Tel: 0694 43 39 39

terreetorguyane@hotmail.com

Cayenne, le 10/07/20

A l'attention de :

Monsieur le PREFET de la Région
et du Département de la Guyane
Préfecture de Cayenne
97320 CAYENNE

OBJET : Demande de transformation de l'AEX 2 TOG Korossibo Terre et Or Guyane –
Commune de Régina

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur, par la présente de solliciter la transformation de l'AEX 2 TOG en rectangle afin de bloquer les zones à potentiel que les clandestins sont en train de mettre à jour juste en amont de ce titre carré.

Nous n'avons pas encore travaillé ce titre hormis une fine marge au nord.

Il n'y a pas de changement de méthode d'exploitation, et nous restons sur le même cours d'eau. Un point hydrologique et un état des lieux supplémentaires ont été faits en amont du rectangle sollicité.

La preuve de dépôt de demande d'avis ONF est en annexe, nous enverrons la réponse dès réception, vu les délais donnés pour l'instruction de ces avis, il n'est pas envisageable de prendre le risque d'attendre, plus de 4 ARM d'exploitants miniers étant déposées quasiment accolées à nos titres, la société sollicite votre haute bienveillance pour enregistrer notre demande prioritairement.

Les nouvelles coordonnées cartographiques sont en projection en RGFG95 UTM Nord 22 prises sur la carte IGN au 1/50 000 sont :

id	x	y
1	215055.9	564180.6
2	215556.7	564183.5
3	215568.4	562193.4
4	215067.6	562190.5

Je vous prie de croire, monsieur Le Préfet, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Gérant,
Mr Raphael GIOVANETTI



TABLE DES MATIERES

Objet	2
Travaux effectués à ce jour et raison du choix.....	5
Avancées des travaux :.....	6
Plans d'exploitation modifiés	9
Caractérisation hydrologique de la crique.....	16
Bassin versant concerné par le projet.....	16
Profils et caractéristiques hydrologiques ponctuelles AEX 2 KOROSSIBO	19
Station de mesures CENTRE de la crique.....	21
Station de mesures Amont du titre rectangle	22
Conclusions sur cette station plus en amont	22
Annexes	23

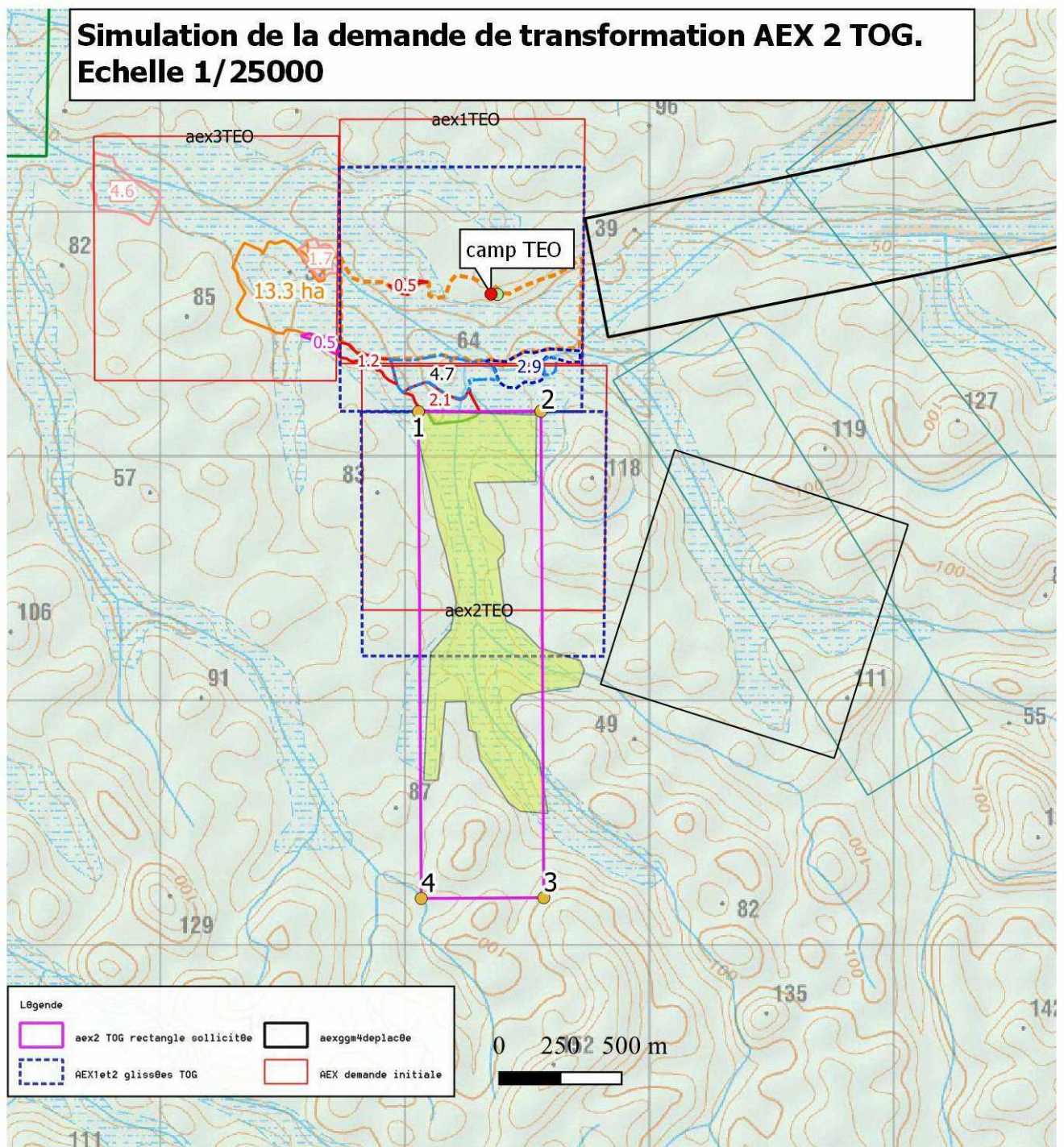


Figure 2 : Localisation sur IGN et Zonage du potentiel (jaune)

TRAVAUX EFFECTUES A CE JOUR ET RAISON DU CHOIX

L'exploitation des AEX Terre et Or se fait sur des terrains très impactés par les exploitations illégales surtout au nord.

Le choix de passer sur 2km par 500m est justifié par :

- Les résultats intéressants qui se sont révélés juste au Nord ;
- Les choix de faire faire un premier déplacement des AEX 1 et 2 qui n'a pas suffi à couvrir la zone.
- La longueur du cours d'eau concerné qui permet d'optimiser l'exploitation vers le Sud.
- L'arrivée de quelques illégaux aux têtes de cette crique et qui semblent fortement s'y attacher.
- Des données en batées de bord de crique sud qui confirment ces éléments.
- La nécessité de pérenniser l'actuelle activité sur une surface plus importante.
- La forte inquiétude sur les délais d'obtention des titres miniers en ce moment.

A l'heure actuelle, la surface déforestée estimée sur AEX 2 : 0ha (non encore débutée) ;

AVANCEES DES TRAVAUX :

Les AEX 1 et 3 sont en grande partie terrassées, les travaux de réhabilitation se poursuivent. Un rapport d'état de ces deux autres titres sera fait en fin de terrassement. Une vue drone récente montre déjà les avancées nettes :

Voir carte ci jointe



Figure 3 : Vue 06/2020 vers l'Ouest AEX3 et 1TOG



Figure 4 : Vue vers l'Est AEX3 et 1 TOG

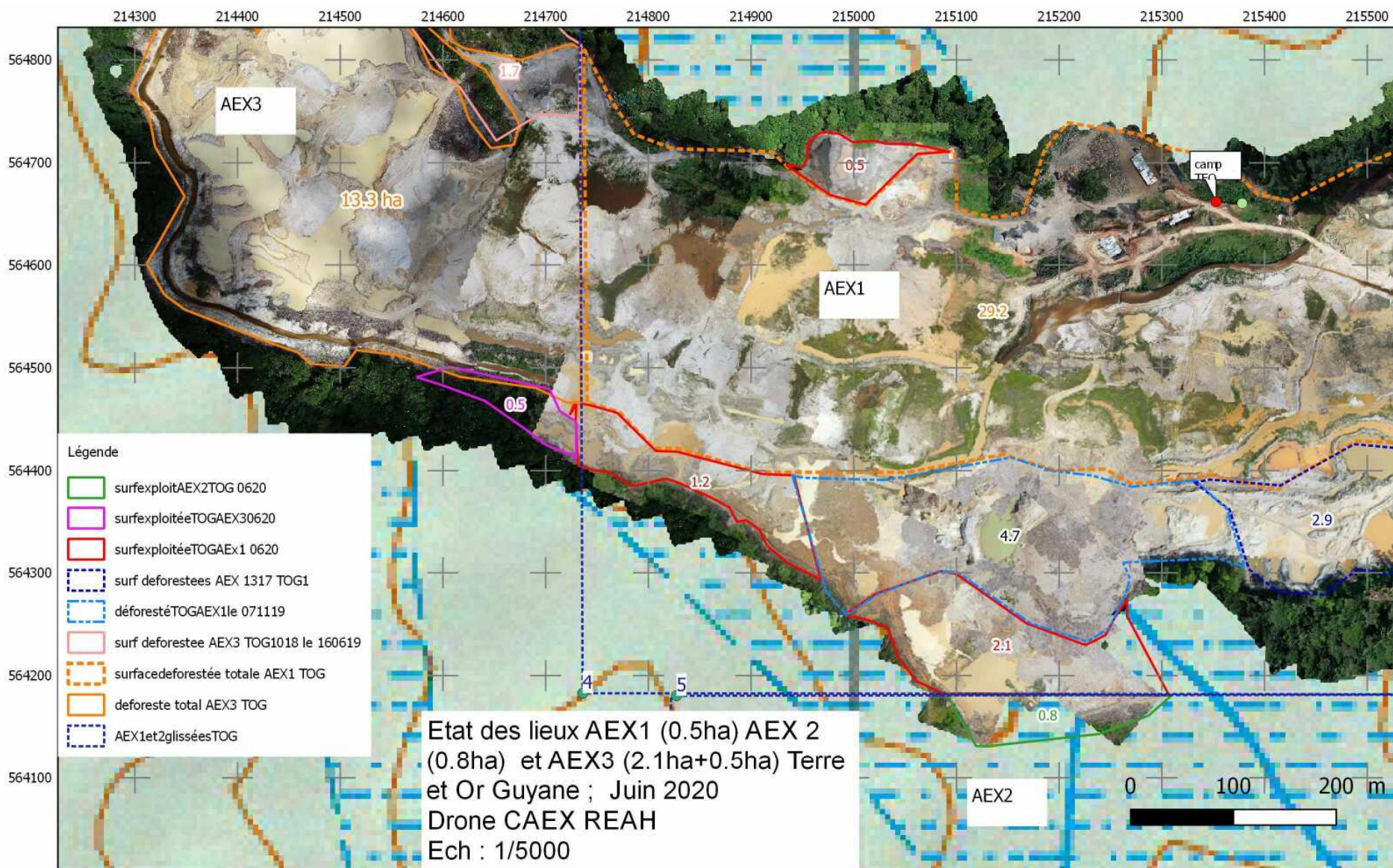


Figure 5 : Plan d'exploitation AEX 1 et 3

Les titres arrivent à échéance en 2022 ce qui laisse un délai suffisant vu l'état d'avancement des travaux

Coordonnées de la DZ	215 380 – 564 662
Coordonnées du camp	215 380 – 564 662
Coordonnées du chantier en cours	215 160 – 564 151



Figure 6 : Vue vers le Sud sur l'AEX 2 TEO

PLANS D'EXPLOITATION MODIFIES

Il n'y a pas de changement de méthode d'exploitation.

Concernant les phases décrites dans la demande initiale, elles sont modifiées pour travailler plus au sud.

Le potentiel envisageable aux vues des résultats plus au nord est de 52 ha, tracés en jaune sur la figure 2.

Vous trouverez le plan de phase de l'AEX 2 ci-joint.

La déviation du cours d'eau se fera au fur et à mesure de l'avancée des phases. Une nouvelle phase donne lieu au terrassement puis revégétalisation de l'autre.

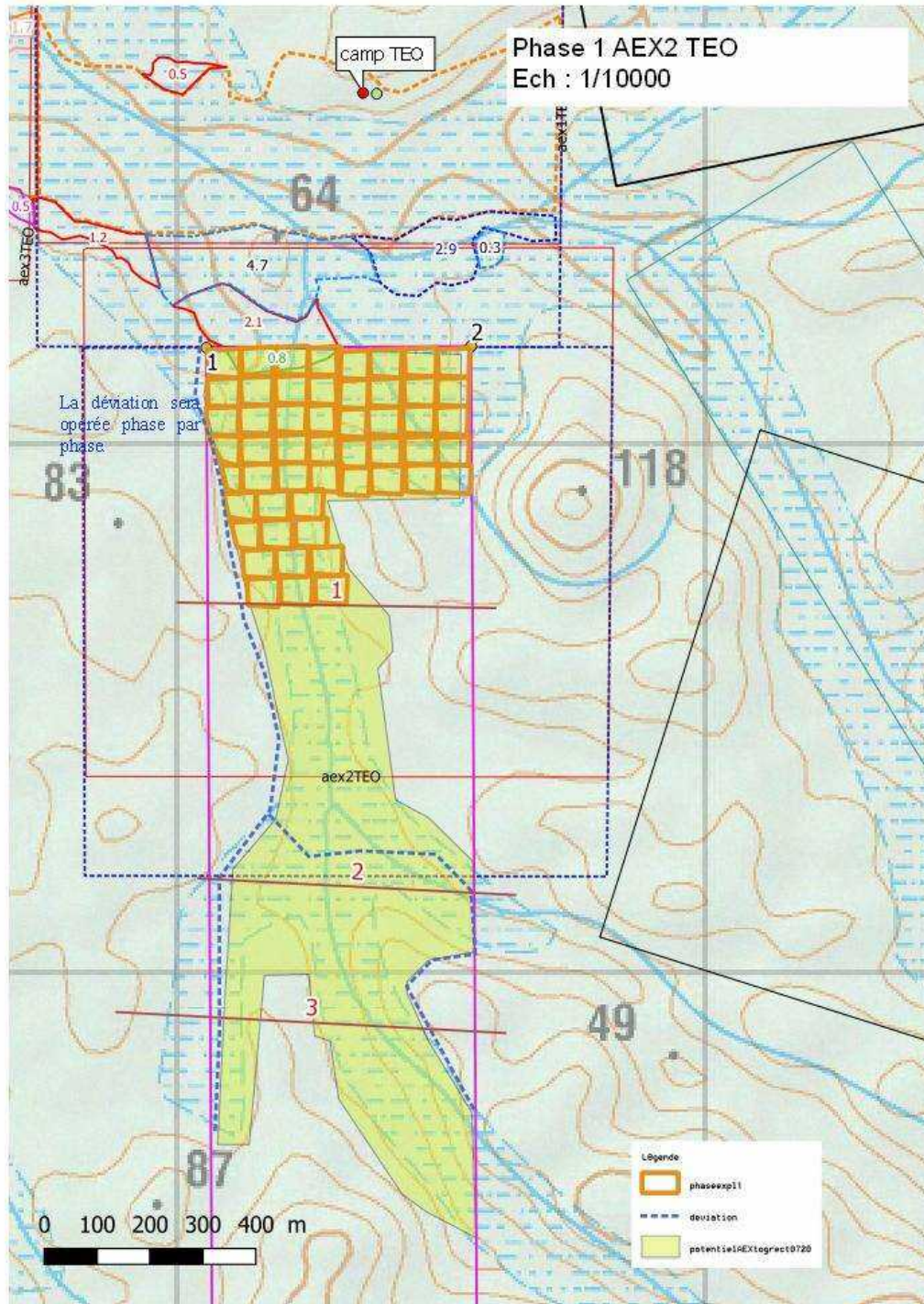


Figure 7 : phase 1

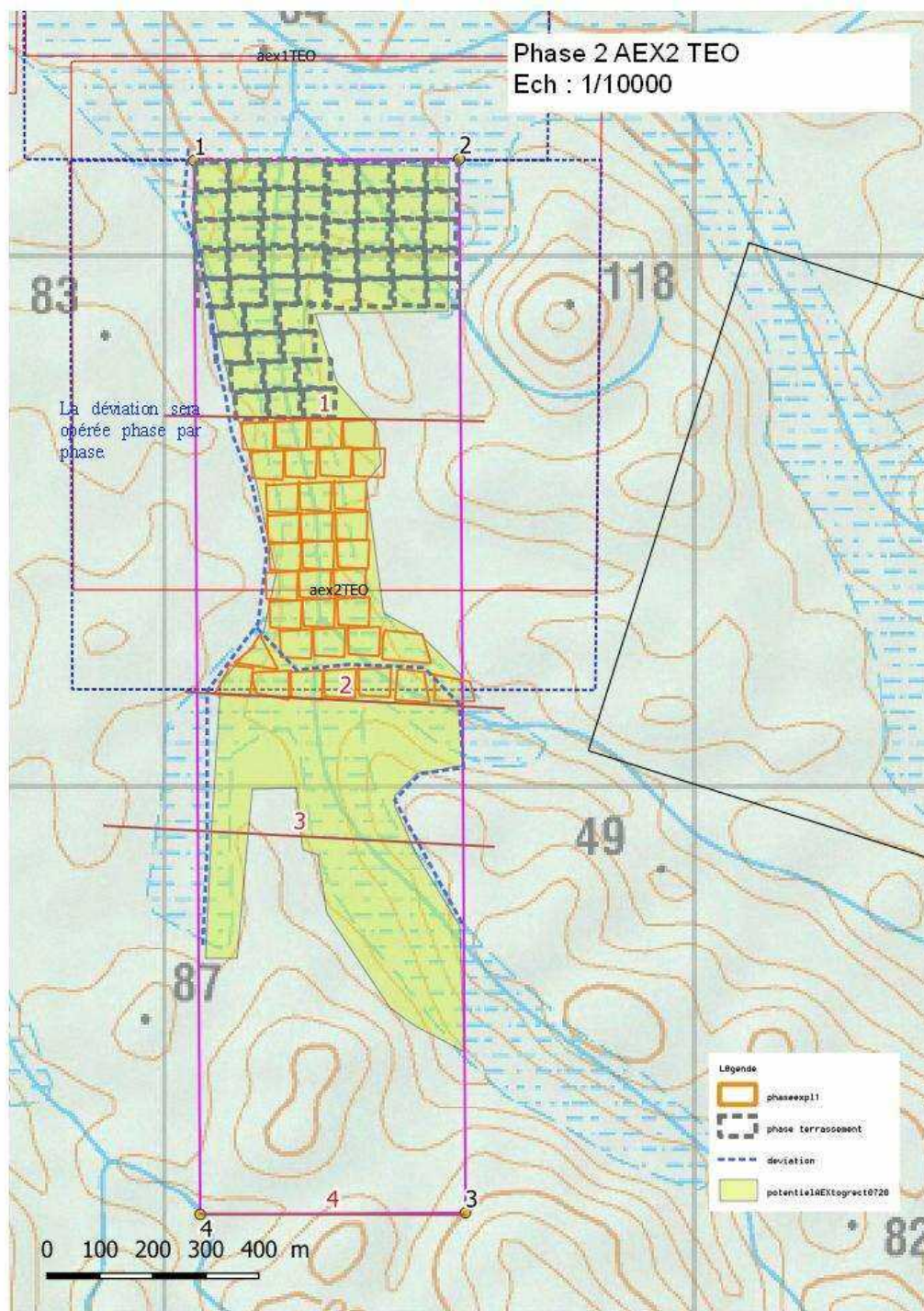


Figure 8 : Phase 2

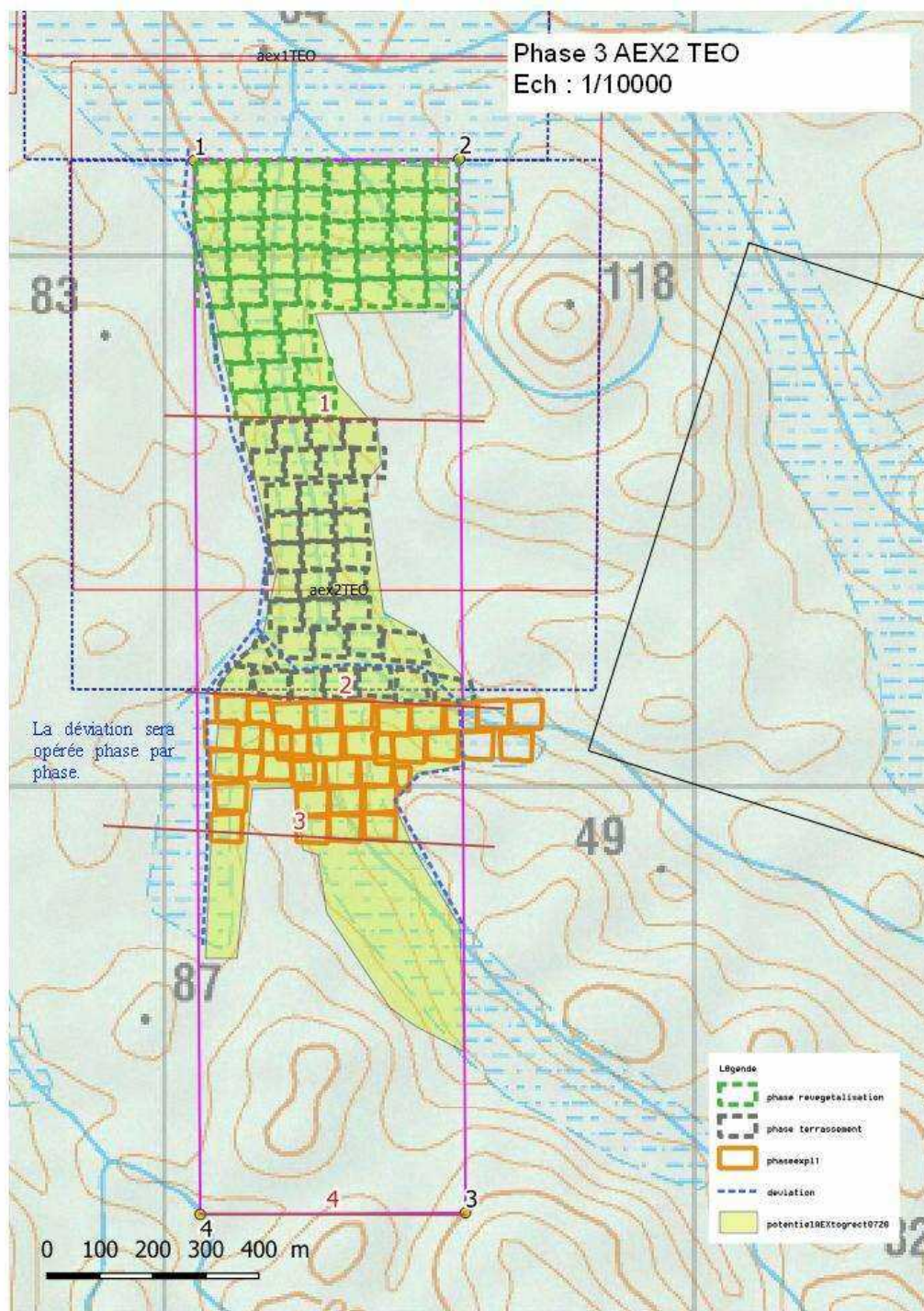


Figure 9 : phase 3

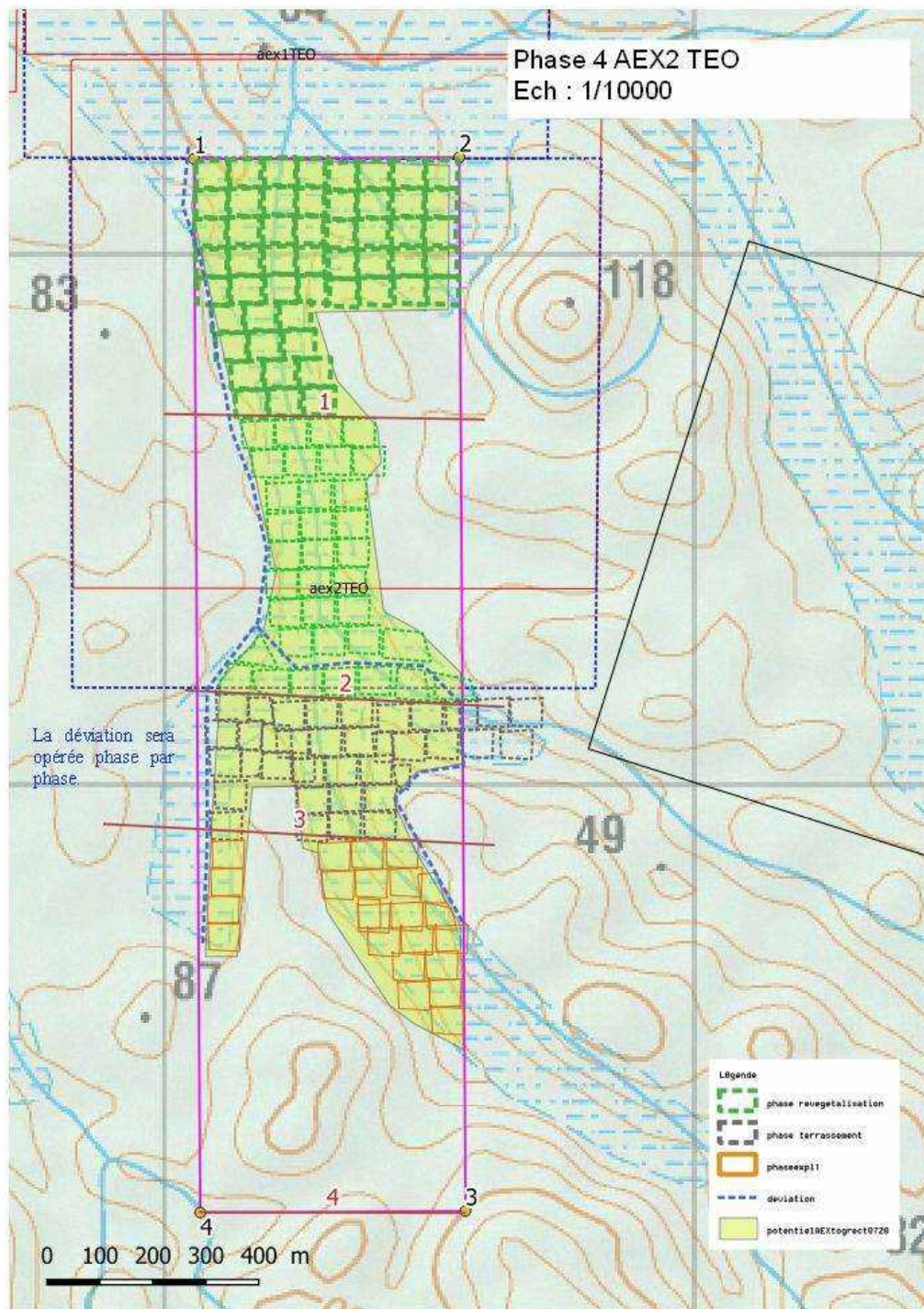


Figure 10 : phase 4

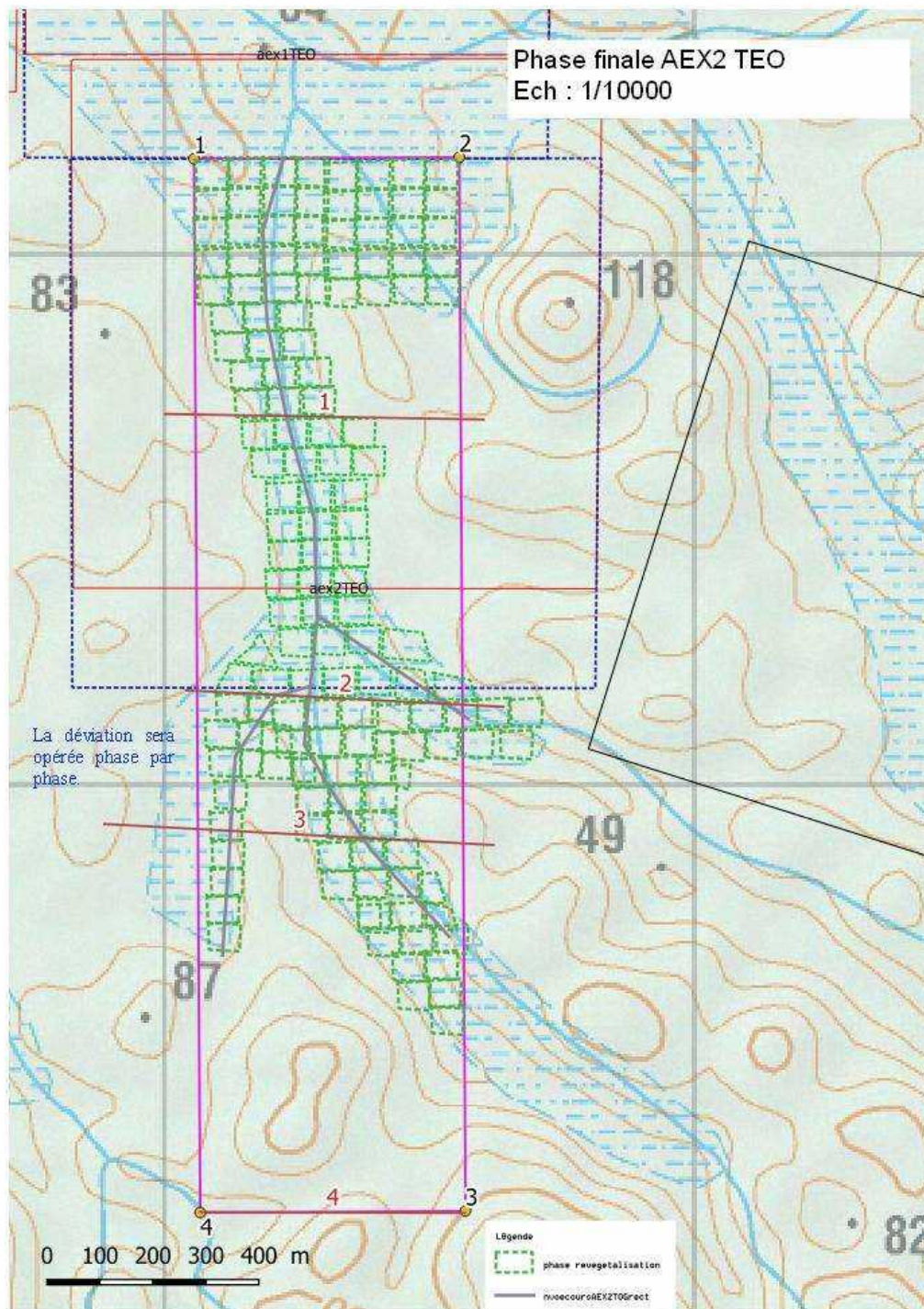


Figure 11 : phase finale

Les bassins dessinés seront certainement de forme variable en fonction des couches rencontrées lors de la préparation des chantiers.

La remise en état sera exactement la même que celle indiquée dans le dossier, le canal de déviation sera supprimé pour remettre au possible la crique en son lit originel reconstitué par le gravier lavé.

L'impact nouveau sur les 630m de cours d'eau supplémentaire sollicités mènent à une notice descriptive des milieux concernés.

NB : La qualité des eaux reste celle décrite dans le dossier initial.

CARACTERISATION HYDROLOGIQUE DE LA CRIQUE

BASSIN VERSANT CONCERNE PAR LE PROJET

La crique Korossibo est un affluent de la crique Kokioko (790 km²) cette dernière s'inscrit dans le réseau hydrographique du fleuve Mana dont la superficie fait 10 225 km² jusqu'à la station de saut Sabbat. Les sources de ce fleuve surnommé le fleuve au 100 sauts naissent au centre de la Guyane à Saül.

Son débit moyen module calculé sur 37 années d'observation est de 315m³/s.

Un débit de crues de temps de retour 10 ans est estimé à 1268m³/s.

Le linéaire aval de la crique a déjà subi de fortes perturbations par les chantiers illégaux.

CAEX REAH a procédé à une visite sur le terrain (expertise hydro environnement) du 14 au 15 Novembre 2016 dans le cadre de cette demande.

Cette expertise nous a permis de faire un état « initial » des criques présentes dans le périmètre et de faire un état des lieux avec un membre de l'équipe responsable de la future exploitation potentielle.

Conditions de terrain :

- Accès au site par hélicoptère.
- Suivi pédestre de la crique, et du layon de prospection partiel.

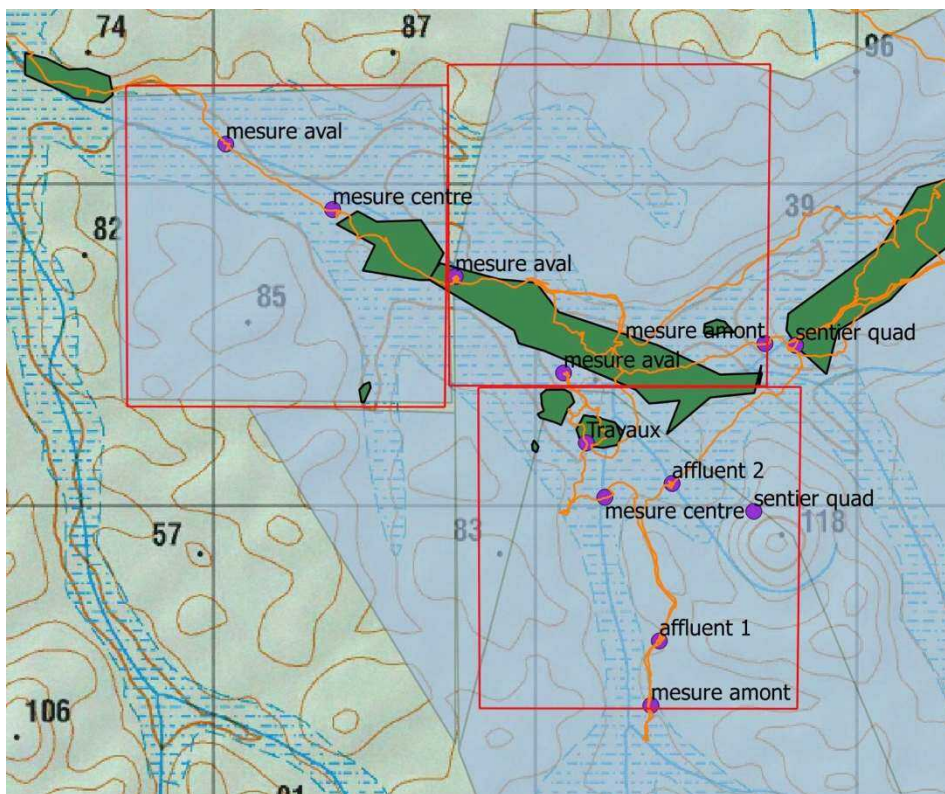


Figure 12 : Cartographie initiale des investigations terrains permettant de réaliser la notice hydrologique

En Juillet 2020 la mise à jour de la note hydrologique a été mise à jour avec une mesure (amont 0720) faite au point le plus amont de la présente demande.

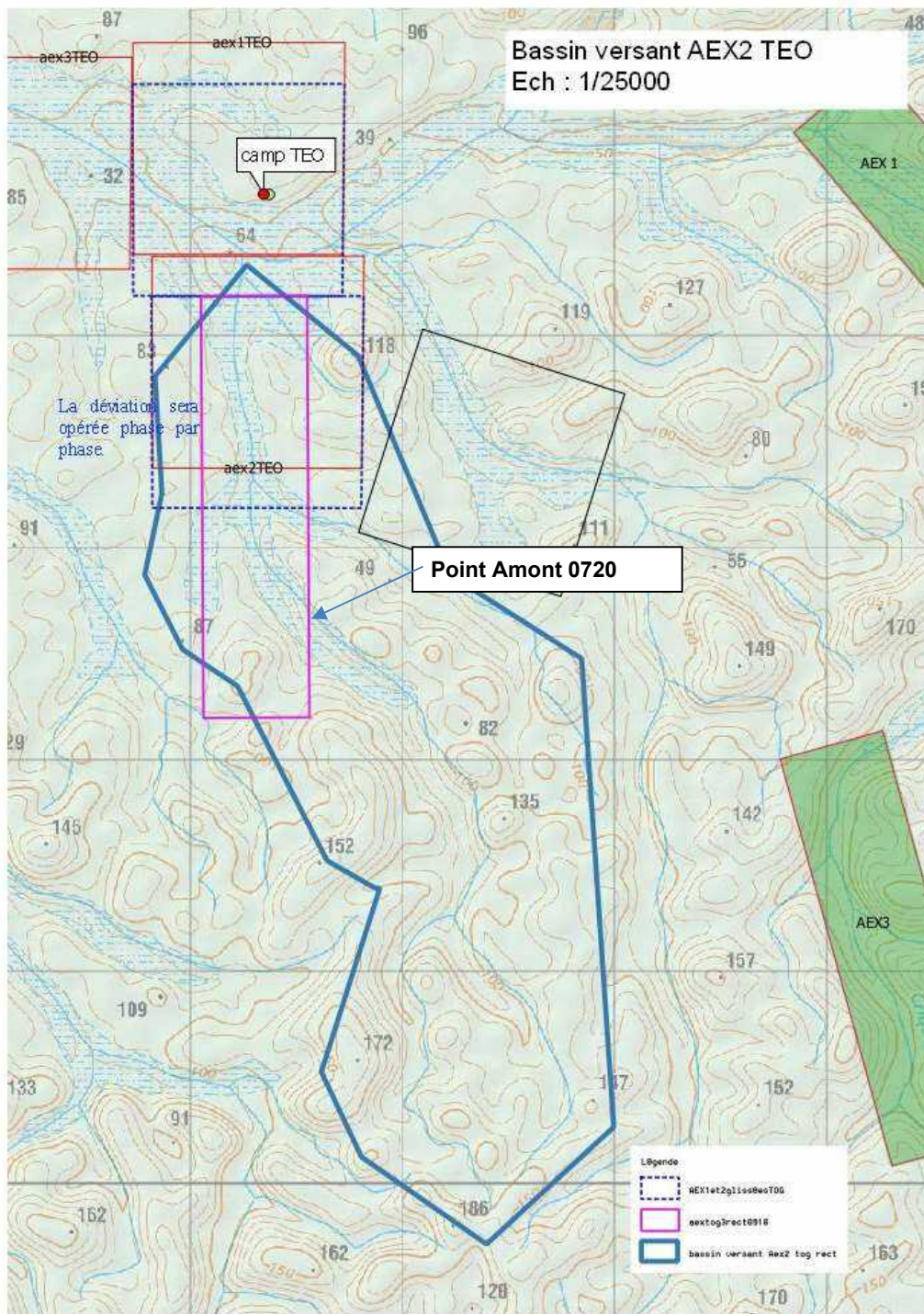


Figure 13 : Cartographie de Juillet 2020

Le protocole CARLA, a été mis en œuvre avec un télémètre laser Leica pour permettre d'évaluer la largeur du cours d'eau sur la demande des AEX. Nous avons déterminé **la largeur Lpb-CE sur les titres sollicités**.

Les caractéristiques des bassins versant de la crique Korossibo concerné par les permis à la hauteur de l'exutoire du permis sont présentées dans le tableau suivant :

Nom du bassin versant	Surface (km ²)	Périmètre (km)	Indice compacité	CARLA
BV2 de la Crique Korossibo sur l'AEX 2	5.0	11.1	1.40	LPb-CE = 3.62 m

L'ensemble du linéaire de crique Korossibo est très largement impacté et ne présente plus les caractéristiques d'une crique forestière. Ces dégradations sont importantes, **nous estimons à 70ha la surface** du lit majeur contenant les alluvions aurifères déjà travaillées sur ce secteur.

La crique sera dérivée sur la majeure partie de la demande puis réhabilitée.

L'indice de compacité se détermine à partir d'une carte topographique en mesurant le périmètre du bassin versant et sa surface. Il est proche de 1 pour un bassin versant de forme quasiment circulaire et largement supérieur à 1 lorsque le bassin est de forme allongée.

La forme d'un bassin versant influence l'allure de l'hydrogramme à l'exutoire du bassin versant. Par exemple, une forme allongée favorise, pour une même pluie, les faibles débits de pointe de crue, ceci en raison des temps d'acheminement de l'eau à l'exutoire plus importants. **Le bassin versant est dans notre cas, en forme allongée.**

La surface du bassin versant a été calculée sur Qgis 2.14 à partir des cartes IGN au 1/50 000

AEX 2 KOROSSIBO AVAL	BV2
Surface en km ²	5
Débit spécifique (l.s ⁻¹ .km ²)	75.
Module annuel (l.s ⁻¹)	375
Débit sec QMAN5 (l.s ⁻¹)	22
Débit de crue Q(10 ans) (m ³ .s ⁻¹)	28

CF carte BV ci dessus.

PROFILS ET CARACTERISTIQUES HYDROLOGIQUES PONCTUELLES AEX 2 KOROSSIBO

Station de mesures AVAL de la crique

- position : 215 080 / 564 425



Fig 39 : Photo Centre AEX 1 :

Le cours d'eau se trouve au fond, dans le chantier clandestin en communication. Ce point est également le point de mesure Aval de l'AEX 2. Le protocole Carla de l'aval de cette crique a été réalisé malgré la destruction totale de ce cours d'eau, des estimations ont alors été faites par endroit. Lors de notre passage l'activité clandestine était en pleine action. Cette station de mesure. (Lpb-STAT2) est mesurée à 7.14m.

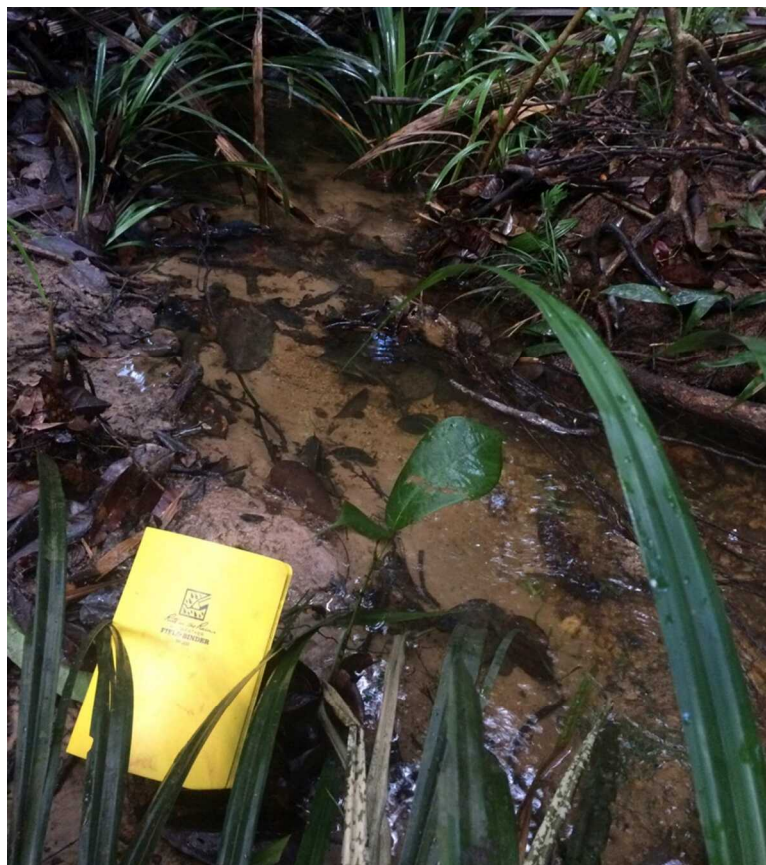


Figure 14 : station amont AEX 2

Cette crique draine d'importantes alluvions aurifères sur cette partie amont. Ce profil a été réalisé dans une section droite ce qui facilite l'évaluation du débit. Le lit est composé en majeure partie de blocs issus du démantèlement de la carapace latéritique.

CRIQUE KOROSSIBO BV2	AEX 2 AMONT
pH	7,4
O ₂ (mg / L)	Mesure Semi quantitative 4,5 mgO ₂ /l
T(°C)	24.3°C
Particules en suspension, turbidité	Turbidité : 3,99 NTU
Conductivité	C = 49 μS/cm

Figure 15 : Caractéristiques physico chimiques

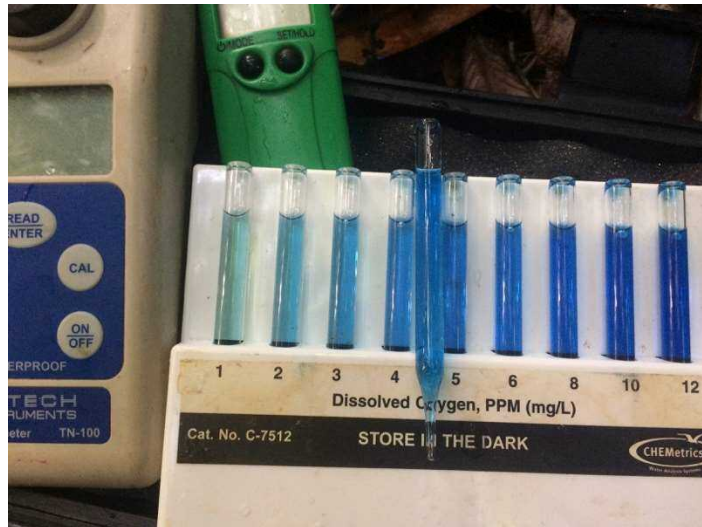


Fig 44 : Mesure in situ des taux d'oxygène dissous dans l'eau

Station de mesures CENTRE de la crique

- position : 215 221/ 564 022



Figure 16 : Photo Centre AEX 2

Cette station de mesure. (Lpb-STAT2) est mesurée à 2.24m. La turbidité a augmentée par rapport à la mesure amont précédente, une averse s'est intercalée entre les deux mesures (Turbidité : 10,4 NTU).

Le débit de la crique sur cette section est estimé à l'aide d'un courantomètre à hélice. Une vitesse max de 7 cm/s à été mesurée, ce qui permet d'approcher le débit sur la section observée lors de notre passage, estimé à 0.035 m³/s. **Soit 35 l/s.**

La section de mesure 0.5 m² (l : 100 cm *p : 50cm).

Ce criquot possède des caractéristiques morphologiques et physico-chimiques d'un cours d'eau non impacté par l'activité extractive aurifère.

Station de mesures Amont du titre rectangle

- position : 215 706/ 564 433

Cette station de mesure. (Lpb-STAT2) est mesurée à 2.25m.

Le débit de la crique sur cette section est estimé à l'aide d'un courantomètre à hélice. Une vitesse max de 6.8 cm/s a été mesurée, ce qui permet d'approcher le débit sur la section observée lors de notre passage, estimé à 0.035 m³/s. **Soit 35 l/s.**

*La section de mesure 0.5 m² (l : 100 cm *p : 50cm).*

CONCLUSIONS SUR CETTE STATION PLUS EN AMONT

Le cours d'eau est très similaire à la station centre décrite, les données sont conservées pour les dimensionnements de canaux proposées dans le dossier initial. Il n'y a donc pas de changement de méthode d'exploitation en terme hydrologique.

La section étudiée est sous forêt quasi intacte, les berges peu hautes montrent un profil très sablonneux comme en aval.

La topographie est similaire à celle rencontrée en aval des terrasses sont présentes, et peuvent être minéralisées, c'est pourquoi le potentiel aurifère cartographié a été élargi quelques peu.

ANNEXES

Preuve de dépôt de l'avis du gestionnaire foncier

TERRE & OR GUYANE

S.A.R.L. au Capital de 10 000 Euros

98 Res Beauregard
97354 Remire Montjoly.
Tel: 0694 43 39 39
terreetorguyane@hotmail.com

OFFICE NATIONAL DES FORETS
Service Aménagement du Territoire

Arrivé le :



Mireille MONTJOYE

Cayenne, le 07/07/20

A l'attention de :

ONF Guyane
Service foncier
97320 CAYENNE

OBJET : Demande de transformation de l'AEX 2 TOG Korossibo Terre et Or Guyane -
Commune de Régina

Monsieur,

Je sollicite à ce jour la transformation de l'AEX 2 TOG en rectangle afin de bloquer les zones à potentiel que les clandestins sont en train de mettre à jour juste en amont de ce titre carré. Pour cela je sollicite un avis préalable du gestionnaire.
Nous n'avons pas encore travaillé ce titre hormis une fine marge au nord.

Il n'y a pas de changement de méthode d'exploitation, et nous restons sur le même cours d'eau. Un point hydrologique et un état des lieux supplémentaires ont été faits en amont du rectangle sollicité.
Une notice complémentaire sera déposée avec votre avis préalable.

Les nouvelles coordonnées cartographiques sont en projection en RGFG95 UTM Nord 22 prises sur la carte IGN au 1/50 000 sont :

id	x	y
1	215055.9	564180.6
2	215556.7	564183.5
3	215568.4	562193.4
4	215067.6	562190.5

Je vous prie de croire, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Gérant,

Mr Raphael GIOVANETTI

SARL TERRE & OR GUYANE
Résidence Beauregard - 98, rue des Bleuets
97354 REMIRE-MONTJOLY
Siret : 819 464 041 00014 - APE : 0729 Z

Extrait Kbis

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 04 Juin 2020

IDENTIFICATION

D nomination sociale : TERRE ET OR GUYANE
Num ro d'identification : R.C.S. CAYENNE TMC 819 464 041 - N  de Gestion 2016 B 197
Date d'immatriculation : 27 Avril 2016

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : Soci t    responsabilit  limit e
Capital : 10 000.00 EUR (fixe)
Adresse du si ge : 98, rue des Bleuets - r sidence Beauregard - 97354 Remire-Montjoly
Dur e de la soci t  : 99 ans du 27 Avril 2016 au 26 Avril 2115
Date de cl ture de l'exercice : 31 D cembre
D p t de l'acte au greffe : le 27 Avril 2016 sous le num ro 2016A552
Journal d'annonces l gales : France Guyane, le 23 Mars 2016

ADMINISTRATION

G rant : Monsieur GIOVANETTI Rapha l, Lucien, Johan
n (e) le 12 Mai 1973   Valence (26), de nationalit  FRANCAISE
demeurant 617, lotissement Copaya 1 - 97351 Matoury

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse : 98, rue des Bleuets - r sidence Beauregard - 97354 Remire-Montjoly
Date de d but d'exploitation : 04/03/2016
Activit  : Prospection, exploitation mini re d'or et m taux annexes.
Origine de l'activit  ou de l' tablissement : Cr ation
Mode d'exploitation : Exploitation directe

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 1 PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE

04/06/2020

Le Greffier



RE: Demande de transformation de l'AEX 2 TOG

Demande-Autorisation PROPRIETAIRE <demande-autorisation.propretaire@onf.fr>

Ven 10/07/2020 07:14

À : Terre Et Or GUYANE <terreetorguyane@hotmail.com>; Demande-Autorisation PROPRIETAIRE <demande-autorisation.propretaire@onf.fr>

Bonjour,

J'accuse réception de votre demande de la modification du périmètre de l'AEX 09-2018.

Votre dossier qui porte le numéro DA 2020-054, est complète et est transmis au service compétent pour l'analyse de votre demande.

Cdt

MM



Mireille MONTROSE

Service Affaires Générales

Service foncier – Gestion des dossiers miniers

541 Route de Montabo

CS 87002

97300 CAYENNE

0594 25 53 78

mireille.montrose@onf.fr

Retrouvez-nous sur Facebook

www.facebook.com/ONFGuyane

De : Terre Et Or GUYANE <terreetorguyane@hotmail.com>

Envoyé : vendredi 10 juillet 2020 10:49

À : Demande-Autorisation PROPRIETAIRE <demande-autorisation.propretaire@onf.fr>

Objet : Demande de transformation de l'AEX 2 TOG

Merci d'accuser réception de ce courriel.

Cordialement.

Raphaëli GIOVANETTI

Gérant

TERRE & OR GUYANE

98, rue des Bleuets - Résidence Beauregard

97354 - REMIRE-MONTJOLY

tél : +594 694 43 39 39

courriel : terreetorguyane@hotmail.com



Garanti sans virus. www.avg.com